

DECISION

DEC-26-030 : Avenant n° 1 au lot 1 « VRD - Terrassement » - marché de travaux pour la construction de vestiaires et d'un club house - HERVE

Le Maire d'Erbray,

VU l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° DEL-25-040 du 30 juin 2025 attribuant le lot 1 « VRD - Terrassement » du marché portant construction de vestiaires et d'un club house à l'entreprise HERVE et autorisant le Maire à prendre toute décision concernant les avenants ;

Considérant qu'il convient d'adapter les travaux de voirie et réseaux divers afin de tenir compte de l'évolution du projet, entraînant des prestations supplémentaires et la suppression de certaines prestations initialement prévues, conformément au devis n° DF-26-05-906.04 du 22 juin 2026 joint à l'avenant ;

DECIDE

Article 1 : Approuve l'avenant n°1 au marché de travaux relatif à la construction de vestiaires et d'un club-house - Lot n°1 « VRD - Terrassement », conclu avec la société HERVÉ, portant sur diverses adaptations des travaux de terrassement, de réseaux et d'aménagements extérieurs.

Article 2 : Dit que le montant du marché est modifié comme suit :

Montant initial du marché :	66 711,08 € HT
Avenant n° 1 :	8 932,45 € HT
Nouveau montant du marché :	75 643,53 € HT, soit 90 772,24 € TTC

Article 3 : La Directrice Générale des Services et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera :

- transmise à la préfecture de Nantes ;
- transmise au receveur principal ;
- notifiée aux intéressés.

A Erbray, le 2 juillet 2026
Le Maire
Isabelle DUFOURD-BOUCHET

